Fen SI.EN
L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
Supplément au N° 32 - 9 octobre 1993 - 49ème année

Syndicat
des Inspecteurs de
l'Education Nationale
Bulletin N° 2

SIEN Fen Informations

SOMMAIRE

VIE SYNDICALE

- Bureau national
- Conseil fédéral
- Frais kilométriques

NOTRE MÉTIER

- L'inspection demain (Suite)
- La formation professionnelle
- La formation IEN-ET au Centre Condorcet
- Cette année, c'est sérieux

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC
SI.EN
INFORMATIONS
N° 2
Directeur
de la publication :
Jacques Bory
Rédacteur en chef :
Michel Marucelli
SI.EN
21 rue Lalande
75014 PARIS
Tél. 43.22.68.19
Imprimerie et photocomposition :
FEN
Commission paritaire : 1877 D 73

ÉDITORIAL

Le Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale est maintenant constitué et reconnu.
Première réunion du Bureau National, organisation des Commissions nationales qui fonctionneront dès le mois d'octobre, premières délégations et premières audiences en son nom.
Reconnaissance de son existence dans la Fédération de l'Education Nationale qui vient d'approuver ses statuts, son règlement intérieur et ses dispositions transitoires.

Le SI.EN amorce donc sans rupture cette année scolaire et l'on pourrait dire qu'il est désormais en ordre de marche...
Ce serait oublier le principe démocratique qui fonde notre organisation que réduire la vie syndicale au fonctionnement du Bureau National, à son action et à ses résultats. Tentation qui ne viendrait à l'esprit de personne, bien sûr!
C'est pourquoi rien n'est plus urgent que d'organiser la vie syndicale au plan local, académique et départemental, où doivent s'organiser, dans le pluralisme, les débats constructifs, émerger les propositions qui seront reprises dans les instances nationales, au Bureau National, au Conseil Syndical réuni dès la mi-novembre, au Conseil National qui se tiendra au mois de mai 1994 pour faire le point depuis le congrès de Strasbourg et préparer celui de 1995. Les tâches professionnelles, dans les conditions que les inspecteurs connaissent actuellement, ne laissent guère de temps en ce début d'année scolaire. Reconnaissons également que le contexte est morose, que dans nos rangs - mêmes, les transformations syndicales que nous vivons, et que nous avons vécues récemment provoquent certaines résistances ou réticences qu'il nous faut bien admettre comme inhérentes à tout processus de changement. Cela ne se passe jamais exactement comme chacun aurait voulu que cela fût...

Mais toutes ces raisons ne poussent-elles pas, précisément, plutôt qu'au repli sur soi, au découragement, voire aux états d'âme, à nous rassembler pour en débattre ensemble et à nous réunir pour agir ensemble, plus nombreux, plus forts et plus efficaces?

C'est ce que nous avons voulu et c'est ce que nous entreprenons.

A-t-on apprécié à sa juste valeur l'enrichissement considérable que représente désormais le champ de syndicalisation du SI.EN? Il recouvre, sinon encore la totalité, du moins une bonne part des enseignements scolaires, ainsi que le passage - tellement d'actualité - à la vie professionnelle et au monde du travail.

C'est aussi de cet élargissement du champ des compétences de ses adhérents que le SI.EN saura tirer tout le profit, au plan syndical, cela va de soi, mais aussi au plan professionnel, nous ne pouvons en douter.

Michel Marucelli

Bureau national 15-16 septembre 1993

Première réunion du BN du SI.EN - FEN qui restera dans nos annales. Conformément aux statuts, au règlement intérieur et aux dispositions transitoires du SI.EN, sous la présidence de leur Doyen d'âge, les membres du Bureau National ont élu:
Secrétaire Général: Michel Marucelli
Trésorier National: Noël Josèphe
Secrétaire Général Adjoint pour le 1er. degré: Michel Le Bohec
Secrétaire Général Adjoint pour l'Enseignement technique et professionnel: Renée Hasiak
Secrétaire Nationale à l'Organisation: Gabrielle Santarelli
Pour faire face à l'actualité et à l'étendue des questions qui se posent dans le nouveau champ des compétences du SI.EN, le Bureau National a décidé d'adjoindre au responsable de chacune des Commissions nationales, un collègue de l'autre secteur d'activité:
Secrétaire nationale à la commission corporative : Gabrielle Santarelli (Bernard de Gunten)
Secrétaire nationale à la commission pédagogique: Marthe Lévêque (Renée Hasiak)
Secrétaire à la commission internationale: Maryse Le Moël (Alain Mouchoux).
Par ailleurs, le Bureau National a décidé:

* la création d'une commission permanente à l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi: Bernard Le Halle (Claude Guerre).
* la réunion d'une commission occasionnelle des retraités, pour faire le point de la situation, sous la responsabilité de Noël Josèphe (et de Bernard de Gunten). Commission occasionnelle, car les problèmes des retraités sont pris en charge dans la commission nationale corporative, et parce que les statuts et règlement intérieur du SI.EN prévoient la représentation des retraités à tous les niveaux des structures syndicales. Il conviendra donc de prendre en compte ce qui remontera du terrain.

Enfin, en application de l'article 11 du règlement intérieur, ont été désignés les deux représentants du BN à la commission des conflits: Bernard de Gunten et Guy Fulpin. Le Conseil Syndical de novembre aura à désigner en son sein les trois responsables académiques qui siègeront à cette commission.
Au cours de cette réunion à dominante essentiellement organisationnelle, ont également été désignés les membres du Bureau National, correspondants académiques - à ne pas confondre avec les responsables académiques!
On vous a bien dit qu'avec le SI.EN, cela allait bouger!

Michel Marucelli

Conseil fédéral national 21-22 septembre

Issu du Congrès de Strasbourg, concrètement installé à partir du 9 septembre, le SI.EN restait à recevoir sa légitimité dans la FEN.

Cela a été fait lors du CFN qui a voté les statuts, règlement intérieur et dispositions transitoires du SI.EN. Toutefois le CFN a noté que, dans l'immédiat, l'ouverture du champ de syndicalisation se limitait à ceux occupés naguère par le SNIDEN et le SNIET, en prenant acte de la volonté du SNIIO de rejoindre prochainement le SI.EN, et en suivant les recommandations de la commission des structures pour la réalisation à terme du syndicat unique des Inspecteurs dans la FEN. Bien entendu, cela dépend des syndicats concernés et il n'est nullement dans les intentions du SI.EN de forcer quiconque à le rejoindre.
* Au cours de ce CFN a été adopté l'avant-projet de résolution générale mis en débat dans tous les syndicats nationaux, toutes les sections régionales et départementales de la FEN, afin de préparer les débats et votes du prochain congrès fédéral à Tours, en février 1994. A l'évidence, chacun est concerné par cette réflexion et le SI.EN y prendra toute sa part, s'appuyant sur les contributions académiques et départementales.
Oui, la FEN, ce n'est pas un " machin ", c'est nous! Il sera trop tard ensuite pour protester comme ce fut naguère le cas, contre des orientations jugées par certains comme "inacceptables" voire "scandaleuses", élaborées selon des méthodes estimées peu démocratiques...Dès à présent le débat doit s'engager sur les propositions déjà publiées dans FEN- Actualités, supplément au N° 31. Adressez-nous les comptes rendus d'assemblées, écrivez-nous vite.

Michel Marucelli

La paralysie se développe Frais kilométriques

Dans certains départements et académies, la paralysie annoncée est bien réelle: aucun déplacement n'est possible en raison d'un budget dérisoire voire inexistant. En effet, les 25% de taxation privent totale-ment les personnels itinérants de tout moyen de se déplacer au cours de ce premier trimestre de l'année scolaire, le quatrième de l'année civile et budgétaire.
Dans ce contexte, des IA demandent même aux IEN du 1er. degré d'adapter leur projet de circonscription à cette situation nouvelle, comme s'il était possible d'animer, de réunir, d'inspecter depuis sa résidence administrative!
A l'appel du SI.EN - FEN, les IEN organisent des actions appropriées aux situations locales, allant jusqu'à l'arrêt de tout déplacement hors de leur résidence administrative. Ils en avisent Recteur et Inspecteur d'Académie, exposent, au cours des réunions institutionnelles où ils siègent, soit au titre de l'Administration (CAPD...) soit au titre de délégués paritaires (CAPA des IEN), les obstacles qu'ils rencontrent pour s'acquitter de la totalité de leurs missions. Tous les partenaires de l'école sont informés des raisons de la paralysie progressive du service.

Gabrielle Santarelli

L'Inspection demain (suite)

Les problèmes
Ce document se réfère à l'organigramme "Inspection/Evaluation/ Régulation". Il fait suite à la note "Principes" publiée dans le numéro précédent de notre bulletin.

1. Les problèmes généraux

1.1. Les valeurs : démocratie, laïcité, service public, progrès, responsabilité... Nous inspectons, évaluons, régulons. Ce faisant, nous participons à la mise en oeuvre mais aussi à la conception des politiques. Nous exerçons une responsabilité, un pouvoir... pour faire quoi, par rapport à quelles valeurs ?

1.2. La morale. Il nous appartient de gérer la continuité, mais aussi le changement. Nous allons incontestablement vers plus de démocratie, plus de liberté, moins de verticalité, plus d'autonomie pour les établissements...L'évolution de nos techniques professionnelles prend-elle en compte ces changements, comment ? Y a-t-il cohérence entre nos conceptions de l'évaluation des autres et nos conceptions de notre propre évaluation?

1.3. La territorialité. Connaissance du terrain, le temps au temps, stabilité, indépendance...

L'institution a reconnu la territorialité comme un facteur de progrès: IG correspondant académique, IPR-IA et IEN-ET correspondants d'établissements, maintien des circonscriptions pour les IEN du premier degré.
La territorialité nécessite un minimum de stabilité pour avoir du sens (et peut-être un maximum...). Elle pose le problème des rapports avec les collectivités territoriales et avec les partenaires du système éducatif. Elle nous pousse vers la décentralisation et vers la collégialité. Sur un territoire donné, peuvent intervenir plusieurs inspecteurs du même corps et/ou plusieurs catégories d'inspecteurs:
- quelles évaluations au niveau d'un territoire?
- une évaluation au niveau d'un territoire peut-elle être la somme des évaluations individuelles ou des évaluations d'établissements ?
- quelle place et quel rôle pour les corps d'inspection dans les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales?

1.4. Un nouveau tryptique dynamique. L'inspection présente tout son intérêt quand elle permet d'évaluer. Se limiter à des missions de contrôle et de sanction nous condamnerait à brève échéance. Elle n'est réellement et pleinement efficace que si elle s'ouvre sur la régulation à deux niveaux: celui de la mise en oeuvre et celui de la conception de ces politiques. (cf. principe 5: nous ne sommes pas que des exécutants). Comment renforcer les rapports entre l'inspection et l'évaluation, et les rapports entre l'évaluation et la régulation?

1.5. Une nécessaire clarification.

1.5.1. Les rapports entre inspection et gestion. Les débats sur ce point ont constitué un des temps forts de la commission du congrès de Strasbourg. Il préoccupe essentiellement les IEN chargés d'une circonscription du premier degré, mais sur un plan général il concerne tous les corps d'inspection. Certains collègues sont tentés par des fonctions de " super-chef d'établissement " ou des fonctions de " sous-directeur départemental des services d'éducation", accentuant, d'une certaine manière, la spécificité des fonctions des ex-IDEN. D'autres estiment que les fonctions de gestion sont de nature à conforter leur statut. Dans une vision plus prospective, il semble pourtant évident que la gestion n'a d'intérêt que si elle sert les missions de régulation (aides à l'innovation, aux projets, par exemple). C'est un point épineux, encore plus épineux quand il est présenté de façon aussi synthétique...

1.5.2. Les rapports entre inspection et formation. C'est un autre sujet passionnel. Peut-on être formateur et évaluateur ? Sur ce point la réflexion semble avancer plus rapidement (probablement accélérée par l'observation du fonctionnement des IUFM). L'inspecteur n'est pas un professeur et encore moins un professeur de matières inconnues des authentiques professeurs. L'inspecteur est un expert. Il donne des conférences. Mais son rôle essentiel se situe ailleurs: évaluation et conception de la formation, validation, certification. (cf. organigramme).

2. Problèmes d'objectivation de nos pratiques et d'optimisation de nos compétences.

2.1. Les modalités de l'inspection. Les techniques professionnelles sont un point faible de la formation initiale et continue des corps d'inspection. C'est au moins l'avis de la majorité des sortants du centre de formation. Il est vrai que pour tous cette carence a été compensée par le talent!... Il n'en reste pas moins vrai que si nous voulons que l'évaluation soit notre domaine d'excellence, si nous voulons résoudre le problème délicat de nos relations avec la Direction de l'évaluation et de la prospective, relations qui devraient être naturelles et spontanées, il faudra que nous trouvions des lieux d'échange sur les techniques professionnelles:
- quelles propositions avons-nous à faire?
- quelles revendications pour notre formation?

2.2. Les rapports, bilans, analyses. L'analyse de n rapports successifs pour une même personne, l'analyse de n rapports d'une année d'un même inspecteur, l'analyse de n échantillons de n rapports de n inspecteurs interpellent:
- destinataires, utilisateurs des rapports ?
- forme, contenu, fonction, intérêt réél ?
- cohérence ?

2.3. La collégialité. L'importance de l'évaluation des équipes, des établissements, des politiques, exige des regards plus larges que les regards d'un seul individu, aussi compétent soit-il, des analyses croisées, la mise en commun de compétences complémentaires. D'autre part, le souci de cohérence nous impose d'aller nous-mêmes vers le développement du travail d'équipe que nous recommandons à ceux que nous inspectons.
- quels lieux et instances pour les concertations et pour l'analyse des bilans?
- quelles modalités pour le travail d'équipe?

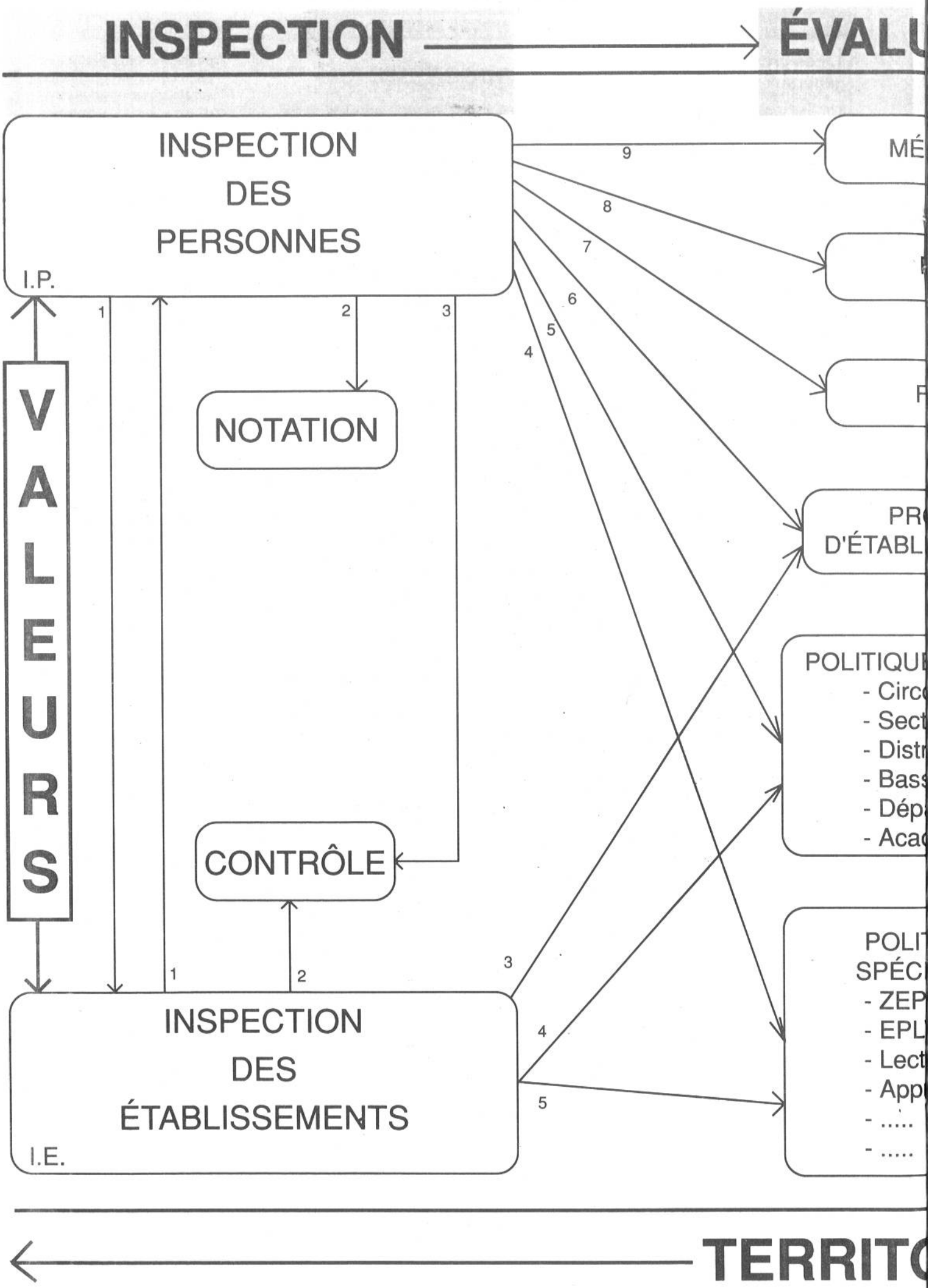
INSPECTION
ÉVALU
INSPECTION DES PERSONNES
I.P.
VALEURS
NOTATION
CONTRÔLE
INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS
I.E.
MÉ
PR
D'ÉTABL
POLITIQUE
- Circ
- Sect
- Distr
- Bass
- Dép
- Acad
POLI
SPÉC
- ZEP
- EPL
- Lect
- App
- .....
- .....
1
2
3
4
5
6
7
8
9
TERRITO

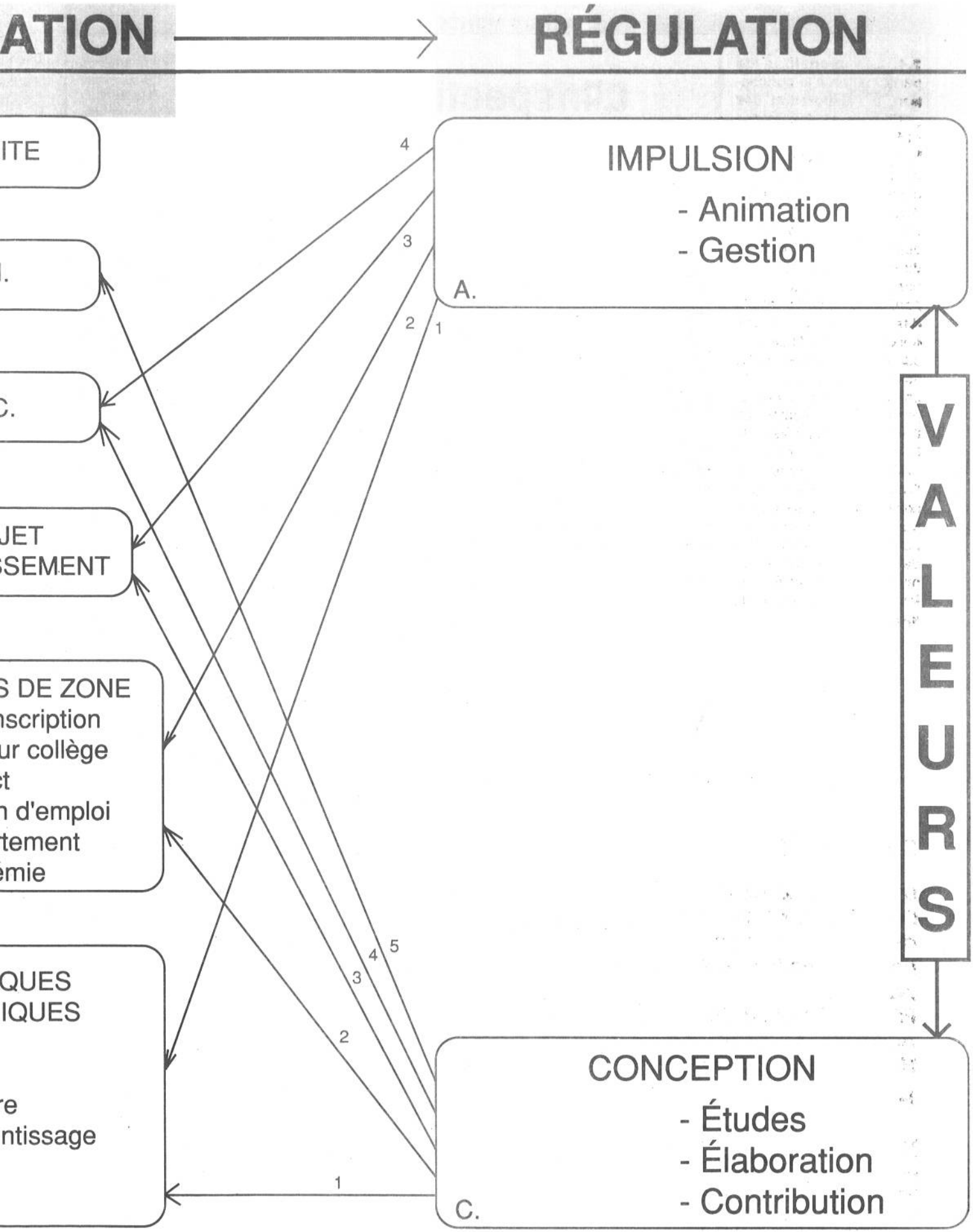
ATION
RÉGULATION
ITE
.
C.
JET
SSEMENT
S DE ZONE
nscription
ur collège
t
n d'emploi
tement
émie
QUES
IQUES
re
ntissage
IMPULSION
- Animation
- Gestion
A.
VALEURS
CONCEPTION
- Études
- Élaboration
- Contribution
C.
4
3
2
1
4
5
3
2
1
ORIALITÉ

L'Inspection demain (suite)

2.4. Les modalités de participation à la conception, à l'élaboration des politiques et des textes officiels.
Notre regard sur les pratiques de classe, nos méthodes d'évaluation, nos capacités d'observation des comportements et des compétences des élèves, "placés au centre du système éducatif ", nous permettent de juger de la pertinence et de la validité des recherches et des réflexions sur les finalités et sur les programmes. Nous sommes actuellement très préoccupés, par exemple, par la prise en compte de l'évolution des savoirs et de la pensée, des nouveaux outils conceptuels, de l'importance croissante des compétences transversales, de l'éducation environnementale, de la formation de la citoyenneté. Nous pouvons être associés plus formellement à ces différents travaux:

- quels rapports avec l'Inspection générale? avec le Conseil national des programmes?
- quelles propositions pour l'indispensable révision du concept de vie scolaire?
- quelles propositions pour évaluer le non disciplinaire?

3. Problèmes de moyens.

Il convient de se reporter aux travaux de la commission corporative, mais aussi de préciser à nouveau que la stratégie syndicale ne se définit pas que pour le court terme, pas plus que par rapport au passé. Elle se définit par rapport à un projet, à une " doctrine ", à une conception de notre métier.

3.1. Reconnaissance de l'importance de notre fonction. Salaire, indemnités, respect,... Prise en compte honnête des problèmes de gestion de notre temps, temps pour rédiger, temps de concertation, etc..., et pas seulement du nombre des inspections individuelles effectuées. Prise en compte des aspects qualitatifs de notre action.

3.2. Moyens matériels. Moyens de communication: téléphone, fax,
Moyens d'édition et de stockage des données: micro informatique...

3.3. Moyens humains. Secrétariat. Collaborateurs. Reprise de la réflexion sur les rapports avec les chefs d'établissement.
Les sections départementales et les sections régionales, mais également des groupes de travail constitués au sein des sections, peuvent alimenter notre réflexion collective.
Nous souhaitons vivement que les contributions fassent référence à nos travaux publiés dans ces deux derniers numéros ou bien antérieurement.
Chacun comprendra qu'à ce stade il devient difficile de prendre en compte des déclarations générales, des professions de foi ou des contributions trop vagues.
Nous comptons sur vous pour progresser !!!

Pierre Frackowiak
12.09.93

Mémento du Fonctionnaire

Il est paru !

La 5ème édition du mémento du fonctionnaire vient de paraître. Rédigé et publié à l'initiative de la FEN, c'est un outil au service des fonctionnaires. Cet ouvrage fait le point de l'ensemble des questions législatives, réglementaires et jurisprudentielles concernant la Fonction publique et les différents aspects de la vie professionnelle de ses personnels.
Prix de vente à l'unité, port compris : 100,00 F. Par 10 ex. et plus, l'exemplaire : 80,00 F.
Adressez votre commande et votre paiement (Chèque à l'ordre de : CHSRFD FEN) à :
FEN - Memento - 48 rue La Bruyère - 75440 Paris Cedex 09

Mr.
Mme. Prénom .....
Mlle
Nom .....
Rés ..... Bât. ..... Appt. .....
N° ....., Rue/Av./Bd .....
Code postal ..... Commune .....

BON DE COMMANDE
Memento du fonctionnaire FEN
5ème édition Septembre 1993

Quantité	Total
x 100 x 80	

La formation professionnelle en question au Parlement

Ce 28 septembre, ouverture des travaux du Parlement par une session extraordinaire sur le projet de loi quinquennale adopté en Conseil des ministres le 13 septembre.

Ce projet qui traite de l'emploi, de l'organisation du travail, de la formation et de l'insertion professionnelle, soulève beaucoup de controverses, tant des partenaires sociaux que de la société civile.

Le Conseil économique et social a voté un avis défavorable ainsi que le Conseil supérieur de l'éducation dans lequel siège le SI.EN. De l'avis général, les mesures proposées " s'attaquent davantage aux conséquences qu'aux causes du chômage ". Les mesures financières d'aide aux entreprises sont octroyées sans contre-partie en faveur de l'insertion sociale des jeunes notamment.

Sur la formation professionnelle qui fait l'objet du Titre III, notre syndicat avec la FEN demande que l'Etat ne soit pas dessaisi de ses responsabilités de régulation, cohérence et contrôle d'un service public de formation technique et professionnelle, principe républicain inscrit dans notre Constitution.

Donner aux régions seules, le pouvoir de décision " du plan régional de développement des formations professionnelles ", c'est faire éclater la cohérence nationale et laisser s'agrandir les écarts entre les régions peu et très industrialisées, et c'est mettre en concurrence des formations à long terme avec des formations conjoncturelles.

Notre syndicat est attentif au maintien du caractère national des diplômes, car c'est assurer à chaque jeune la reconnaissance de sa qualification sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne l'apprentissage, il ne saurait être question de le développer hors du contrôle de la qualité des maîtres et des équipements en concurrence sauvage avec les lycées professionnels. L'agrément doit être maintenu a priori, car on ne peut accepter que des jeunes entrent en formation sans être assurés qu'ils seront reçus dans de bonnes conditions morales, matérielles et pédagogiques. Ce contrôle doit rester de la responsabilité de l'inspection de l'éducation nationale, garante de la qualité de l'apprentissage.

Avec la proposition de réouverture des classes de pré-apprentissage dès 14 ans, dans les collèges et les centres de formation des apprentis, c'est une attaque à la loi d'orientation de 1989. Prétendre résoudre les problèmes des jeunes en difficulté par la seule orientation en CPA c'est se moquer quand on sait que toutes les branches professionnelles ont tendance à élever le niveau de recrutement.

Aujourd'hui, il est contraire à l'intérêt des jeunes de les orienter aussi radicalement avant la fin du collège. Ce qu'il faut développer au collège, ce sont toutes les dispositions qui permettent à l'ensemble des jeunes d'atteindre un socle de connaissances suffisant et nécessaire pour entrer dans une formation qualifiante quelle que soit la voie choisie.

Tout jeune est en droit de recevoir une première formation qualifiante au niveau qu'il souhaite, et cela ne peut pas être seulement conjoncturel. L'Education nationale a besoin des partenaires sociaux pour créer et moderniser ces qualifications fondamentales. Ensuite, par la formation permanente, acquise à tout salarié depuis les lois de 1971, chaque jeune doit pouvoir progresser dans sa qualification et s'adapter aux variations technologiques et organisationnelles.

Notre syndicat, en coopération avec les autres syndicats de la FEN, proposera des amendements à ce projet de loi et les fera connaître aux groupes parlementaires de l'Assemblée nationale.

Maryse Le Moel
23.09.93

La formation des IEN-ET au centre Condorcet

Pour cette troisième année de fonctionnement du Centre Condorcet, la formation sera plus diversifiée entre les IEN. Les activités des stagiaires vont se recentrer autour des référentiels établis par la DPID. Des objectifs communs sont maintenus afin de donner à tous les inspecteurs une culture commune de l'inspection.

Le plan de formation 93-94 des IEN 1er. degré, IEN-ET et IEN-IO sont construits avec les mêmes objectifs, mais aussi avec des finalités adaptées. Les objectifs de formation sont:

- se situer en qualité d'inspecteur cadre territorial du système éducatif ayant une responsabilité spécifique dans l'institution,
- connaître les référents législatifs et réglementaires nécessaires à la gestion des personnels:
  * au contrôle et à la régulation du fonctionnement des structures sur lesquelles l'IEN a compétence;
  * au contrôle et à la régulation de l'action pédagogique et éducative.

Maîtriser les connaissances relatives aux contenus et aux formes:

* de l'action pédagogique au lycée;
* des actions relevant de l'insertion professionnelle.

- connaître et avoir pratiqué diverses formes, stratégies, techniques de l'inspection et de l'évaluation des personnels et des dispositifs éducatifs diversifiés.

Connaître et avoir pratiqué des techniques de management, de communication.

Les situations professionnelles à privilégier (pôles d'activités) sont largement énumérées en ce qui concerne les examens, l'inspection, l'animation pédagogique, la MAFPEN, le dispositif Formation Continue. Le cadre réservé à l'apprentissage est curieusement vide. Pourtant, nombre de collègues ont été nommés cette année sur les postes de l'apprentissage et le seront encore à la rentrée prochaine.

L'apprentissage est en pleine évolution et la formation des IEN-ET stagiaires aux caractéristiques de ce secteur semble indispensable!

Renée Hasiak

Cette année, c'est sérieux

disent d'un air entendu des mères qui viennent d'accompagner leur enfant à la grande école, le jour de la rentrée...

Le Cours préparatoire c'est sérieux, certes, et avant?
« L'école maternelle est une école «, elle est avant tout faite pour scolariser... Ces slogans extraits de textes d'orientation depuis 1986 qu'on se plaît à répéter parce qu'ils sonnent clair, sont-ils vraiment pris au sérieux?
Une habitude post-» soixante-huitarde « a fait une très grande place aux parents dans l'école, pendant les heures scolaires. Dans les villes nouvelles, les mères désoeuvrées venaient « aider « les institutrices pour se rendre utiles. Celles qui avaient des problèmes trouvaient à l'école maternelle une oreille attentive et y passaient de longues heures. C'est ainsi que l'accueil, mot prometteur pour le confort de l'enfant, a dégénéré en accueil des parents, mi-coupables, mi-inquiets d'abandonner leurs petits. L'accueil dans la classe dès 8h20 est évidemment plus rassurant qu'un accueil collectif dans une cour de récréation froide ou un préau sonore qui offre tout juste des bancs pour s'asseoir. Mais quand un père ou une mère aide son enfant à quitter les vêtements d'extérieur, les pose lui ou elle -même au porte manteau (une suite aux habitudes prises à la crèche), alors que dès l'âge de deux ans un enfant peut le faire lui-même, à condition qu'il y soit invité, et qu'ensuite il ou elle engage la conversation avec l'institutrice, bientôt imité(e) par d'autres parents, qui se soucie alors des enfants qui s'occupent comme ils peuvent en attendant leur maîtresse?
Et le temps passe...
C'est dans ces mêmes classes que la récréation risque de se prolonger par une collation ou encore que l'on place ce moment dit de détente en fin de matinée ou d'après-midi pour éviter que les enfants ne passent trop de temps à l'habillage et au déshabillage. Mais à quoi sert une récréation aussi tardive qu'on enchaîne avec la sortie?...
Rentrée échelonnée, rentrée différée pour les petits. Pourquoi? Pourquoi faire durer un désordre et une inquiétude pour certains sans bénéfice pour d'autres? Et si, par contre, le jour de la rentrée était pensé comme une fête pour tous, si on s'employait à «accrocher» tous les petits par des personnages ou des objets qui émerveillent, si on manifestait une joie immense à les recevoir, à jouer avec eux, à chanter et à rire, à leur offrir de bonnes choses, à suivre le rythme vif qui est le leur, sans les faire attendre, l'ennui ne les gagnerait pas et les quelques larmes vite séchées.
Le samedi se libère de plus en plus pour répondre à la demande des familles. Mais voilà que des institutrices de maternelle en prennent ombrage car le samedi était déjà considéré comme une matinée « sans enfant «. Alors, il faudra faire un effort pour travailler les samedis non libérés, comme à l'école élémentaire.
Plus que jamais, l'école maternelle doit s'attacher à avoir les mêmes exigences que l'école élémentaire.
Périodiquement, il a fallu lutter contre les gouvernements qui, par souci d'économies, étaient tentés de remplacer le personnel des écoles maternelles par un personnel moins qualifié.
J'apprends, en lisant « le Monde de l'Education « du mois de septembre, que la formation des enseignants du premier degré subit une modification importante: certains futurs instituteurs pourraient intégrer les IUFM avec un niveau Bac + 2 sans être titulaires d'une licence, à condition de passer ce diplôme en cours de formation. Une licence spécifique, pluridisciplinaire, devrait être créée pour ces étudiants.
J'ajouterais volontiers: qu'ils exercent en école élémentaire comme en école maternelle.
L'école maternelle doit absolument rester accrochée administrativement à l'école élémentaire, bien que relevant d'une pédagogie spécifique, pour qu'il ne vienne à l'idée de quiconque d'installer une hiérarchie entre les deux.
Mais, pour que personne ne conteste le sérieux de l'école maternelle, dans ses trois niveaux: les grands, les moyens et les petits, il faut être attentif à la pédagogie qui s'y pratique, et que nos maîtres y développent engagement et passion.

Colette Durand

Projet de loi de finances pour 1994

Lu, dans les documents de presse du ministère de l'Education nationale: le protocole d'accord du 15 février 93 sera pleinement honoré.
27 postes hors classe supplémentaires au titre de l'année 1993 sont inscrits au budget (incidence du passage à 31% à compter du 01.01.93), passage à 32% dès le 01.01.94.
Le SI.EN sera très vigilant: il n'acceptera pas que manque un seul support à la réalisation des engagements pris dans le protocole.

Accident de parcours ou déréglementation

Liste d'aptitude IEN-ET. Nomination à X... d'un collègue en Formation Continue. Constat: la Formation Continue n'est pas une spécialité de recrutement au concours IEN. A fortiori de recrutement par liste d'aptitude. Le poste FC à X... n'étant pas vacant, le collègue en question recruté sur liste d'aptitude a été nommé - hors CAPN - sur un poste apprentissage pour effectuer en réalité son service en Formation Continue...
Curieuse exception de la part de la DPID qui a par ailleurs refusé cette année la mutation de deux collègues titulaires STI de l'Académie de Nantes qui postulaient sur les postes alimentation, à Rennes.
Mutation dans le 1er. degré. A la fin des congés d'été, les commissaires paritaires ont appris, une fois encore, qu'un collègue, voire plusieurs, avaient obtenu leur mutation sur un poste qu'ils n'avaient pas demandé initialement mais qui se trouvait vacant à l'issue du mouvement. La décision a été prise hors CAPN, sans la moindre consultation des commissaires paritaires.
A quoi servent les CAPN ? Qui détourne une fois encore les règles?

Promotions 93 : les dernières

Si vous êtes promouvables entre le 01.09.93 et le 31.12.93, demandez à votre responsable départemental ou académique une fiche à remplir et retournez-la, 21 rue Lalande 75014-PARIS

Gabrielle Santarelli